



PRÉFET DE LA VIENNE

Commune de SAULGÉ



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2022-DCPPAT/BE-125 en date du 18 juillet 2022 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque par la SNC Parc Solaire de Loup Pendut, projet situé lieu-dit Juillé sur la commune de Saulgé.

Le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact déposé, avec le registre, en mairie de Saulgé, sera mis à la disposition du public **pendant 33 jours consécutifs du lundi 22 août 2022 (9h) au vendredi 23 septembre 2022 (17h) inclus** et consultable aux horaires habituels d'ouverture de la mairie de Saulgé.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, M. Serge MANCEAU, retraité de la fonction publique territoriale, en mairie de Saulgé.

Le commissaire-enquêteur siégera à la mairie de Saulgé :

- lundi 22 août 2022 de 9h à 12h ;
- vendredi 2 septembre 2022 de 14h à 17h ;
- vendredi 23 septembre 2022 de 14h à 17h ;

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de Saulgé, siège de l'enquête, 1 Le Toffé – 86500 Saulgé ainsi que sur l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées qui seront déposées en mairie de Saulgé à la préfecture de la Vienne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubrique « politiques publiques-environnement, risques naturels et technologiques-enquête publique»). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à monsieur le préfet (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement).

Le permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque sera délivré par le préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SNC Parc Solaire de Loup Pendut - Monsieur Cyril DARNIS – Société Soleil du Midi – 132 Chemin du Château d'eau – 11620 VILLEMUSTAUSOU – Tél : 06.79.06.63.90 – mail : cyril.darnis@soleildumidi.fr